

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Neuve à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Neuve**
Début : **Lundi, 17 octobre 2022 à 07h00**
Fin : **Vendredi, 21 octobre 2022 à 18h00**
Motif : Travaux de raccordement
Règlement : GRE-258-2022

Grevenmacher, le 14 octobre 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden